

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLE

Date d'envoi de la convocation : 20/10/2023

Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG),

Absent : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 71/2023 – REMBOURSEMENT DE L'ACHAT D'UN
FOUR A MICRO-ONDES A MADAME DELPHINE COLUSSI

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un four micro-ondes par Madame Delphine COLUSSI, adjointe, pour le restaurant scolaire, d'un montant de 79.99€ TTC.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de la rembourser.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le remboursement du prix du four micro-ondes acheté pour le restaurant scolaire, pour un montant de 79.99 € TTC, à Madame Delphine COLUSSI.**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à rembourser Madame Delphine COLUSSI, et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération**

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification le 30 octobre 2023

et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 octobre 2023

Le Maire

Jean-François GOBICHON

La Secrétaire de Séance

Chantal GLE



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

